

RÉDUIRE LES EMBALLAGES - ÉPISODE 1

Rappelons tout d'abord le **rôle des emballages** : Ils permettent de contenir et protéger les marchandises durant leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur et à assurer leur présentation. Les emballages permettent de conserver et de protéger les aliments de tous les microbes ou les contaminations.

Les différents types d'emballages de nos produits alimentaires habituels comme les pâtes, les céréales, la farine, le sucre, le café, le lait, les jus de fruits, etc. ont un impact environnemental non négligeable et il convient de mettre en œuvre des mesures pour réduire cet impact.

Le **recyclage** est un élément clé, car il permet d'économiser des ressources naturelles, d'utiliser une quantité beaucoup plus faible d'énergie pour l'extraction du minerai et pour la fabrication du produit, de réduire les émissions de carbone, de diminuer la pollution de l'eau et de l'air et de réduire la quantité de déchets à traiter par l'unité de valorisation ou en enfouissement.

TOUS les emballages se trient dans le contenant des recyclables, les points d'apport volontaire ou les bacs jaunes. Il reste encore 16 kg/an d'emballages dans nos poubelles grises qui devraient rejoindre les 40 kg/an du contenant jaune. (Source modecom 2023 réalisée sur 6 échantillons du territoire des 3RD'Anjou)



La réduction des emballages > Le réemploi avec l'ACHAT EN VRAC



En plus de réduire nos déchets, l'**achat en vrac** permet de réduire le gaspillage alimentaire, en choisissant soi-même la quantité du produit que l'on souhaite : féculents, légumineuses, céréales, café, thé, farine, sucre, condiments, fruits secs et à coques, mélanges apéritifs, etc. (souvent en **libre-service**). De **nombreux commerçants** acceptent également de vendre les aliments **dans vos propres boîtes** en modifiant le poids et le tarif pour ne payer que le produit.



Et à défaut de faire nous-mêmes nos produits ménagers, notre lessive ou encore nos pastilles pour lave-vaisselles, ces produits sont aussi disponibles en VRAC. **Alors n'hésitons plus** et munissons-nous de grands sacs en toile, de sacs filets, de sacs à vrac, de quelques boîtes, des bocaux et des bouteilles en verre pour ces nouvelles habitudes !

Astuce des 3RD'Anjou pour le mois d'avril : Qui dit beaux jours, dit tonte de pelouse ! Pratiquez le mulching. Plutôt que d'aller déposer vos déchets de tonte à la déchèterie ou vous transportez 80 % d'eau, laissez-les sur votre terrain, le broyat rejeté se dépose entre les brins du gazon, formant une couche protectrice conservant l'humidité du sol. Lorsqu'il se dégrade, il se transforme en engrais azoté naturel, bénéfique pour la santé de la pelouse. Au pied de vos arbustes, la tonte séchée se comportera également comme un paillis protecteur contre la sécheresse et les mauvaises herbes. Vous pouvez également en déposer une petite partie dans votre composteur.